Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 069-216900647-20261002-CM2026_62-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2026

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Magalie VEYRIER, Maire.

Membres présents : Magalie VEYRIER ; Cécile AUBERT-MICHEL ; Jean-Marie FAVRE ; Sylvie CHENAVIER-DIANI ; Eric MOUNIER ; Lucie BRIATTE ; Aurélien CELLIER ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Jean-Frédéric VINCIGUERRA ; Raymond MICHEL ; Daniel DURR ; Stéphane BOULAHBAS ; Emmanuelle BRACCO ; ; Virginie JEGAT ; Alexis BISIAUX ; Priscille MICHEL ; Maud ALLIBE ; Michaël FAVIER ; Laura PARET ; Berthine SAVIGNAN ; Kentin PARET ; Serge DREVON ; Sylvie LAPORTE ; Elisabeth POZZI ; Jérôme MORGANT ; Loïc RENAUDEAU

Membres absents : Guillaume GEORGE

Pouvoirs : Guillaume GEORGE à Loïc RENAUDEAU

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 26 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 22 septembre 2026

Secrétaire : Laura PARET

2026-62 – CONVENTION URFOL CINE MOBILE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1111-2 ; L. 1611-4 ; L 2121-29 ; L. 2311-7 et R1617-1 et suivants ;

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Considérant que l'association URFOL Rhône Alpes assure en collaboration avec la Commune de Condrieu un service de projection de film de cinéma ;

Considérant que dans le cadre de ce partenariat, l'URFOL encaisse directement les recettes ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention avec l'association URFOL ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à effectuer les démarches et à signer la convention, ainsi que tous documents afférents à la présente délibération.

MAIRIE DE CONDRIEU

La Maire,
Magalie VEYRIER

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 2 octobre 2026

La secrétaire de séance,
Laura PARET